

Cadres INF S

Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 650 – 23 février 2009

● **Éditorial**

Négociations AGIRC-ARRCO : l'encadrement en position d'arbitre ?

En Métropole comme dans les DOM-TOM, qu'il s'agisse du financement de nos futures retraites, du pouvoir d'achat, des salaires ou de celui des pensions liquidées : le Medef ne veut rien lâcher ! Ainsi persiste-t-il à vouloir équilibrer les régimes de retraite complémentaire soit par de nouvelles baisses des droits en cours d'acquisition, soit par un recul de l'âge permettant de liquider sa retraite sans abattement dans ces deux régimes. Sur ce deuxième point, la CFE-CGC semble malheureusement disposée à accepter un compromis, convaincue d'une part de l'impossibilité de fléchir le Medef et d'autre part que les cadres sont disposés à reporter leur départ en retraite à ... 62 ans. Voici donc l'encadrement appelé à jouer un rôle d'arbitre dans cette négociation, sachant que toute décision visant cette catégorie socio-professionnelle sera nécessairement étendue à tout le salariat ! Pourtant tous les spécialistes du dossier savent que les évolutions démographiques n'interdisent pas le financement des régimes. La pétition pour un financement pérenne des retraites que l'Ugict-CGT vient de lancer en fait la démonstration. A chacun de la signer et de la faire signer (www.ugict.cgt.fr) pour qu'elle pèse sur l'issue des négociations.

Sylvie Durand
Membre du Bureau de l'Ugict-CGT

« **INITIATIVES** »

Stage sur les retraites

Du 9 au 13 mars 2009 au Centre Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette.

Quelles sont les conséquences sur le montant de nos futures retraites des réformes législatives et des accords paritaires intervenus depuis 1993 ? Quelle retraite les salariés percevront-ils d'ici à 2050 si ces réformes sont appliquées jusqu'au bout ? Quelles sont les alternatives de financement qui garantiront au moins un taux net de remplacement de 75% du salaire d'activité ? Comment fonctionnent les retraites du secteur public ? Comment traiter les objections ?

Ces stages, de haut niveau mais parfaitement accessibles à tous, sont ouverts à tous les militants.

● **ÉDITO**

*Négociations AGIRC-ARRCO :
l'encadrement en position d'arbitre ?*

● **NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO**

Retraites Public-Privé : avis de grand vent

● **SOIRÉES-DÉBATS DE L'UGICT-CGT**

- Emmanuel Todd
Après la démocratie... la démocratie ?
- Michela Marzano
*Extension du domaine de la manipulation.
De l'entreprise à la vie privée.*

Retraites Public-Privé : avis de grand vent

●

« Son objectif est d'obtenir un accord qui reculerait désormais au-delà de 60 ans l'âge ouvrant droit à retraite à taux plein dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC ».

Les négociations AGIRC-ARRCO se sont ouvertes le 27 janvier dernier et poursuivies les 9 et 17 février. Le Medef entend les clore le 12 mars et a décidé à cet effet de recevoir séparément chacune des cinq confédérations syndicales représentatives dans le secteur privé en vue de rechercher un terrain d'entente avec une ou plusieurs d'entre elles.

Habituellement les accords AGIRC-ARRCO sont à durée déterminée, le plus souvent limitée à cinq ans. Ce fut le cas pour les accords de 1996 et 2003. Dans les négociations en cours, le Medef a d'ores et déjà annoncé qu'il entendait rouvrir des négociations en 2010 mais qu'il voulait que l'on prenne sans plus attendre des mesures immédiates visant à pallier le déséquilibre financier des régimes, déséquilibre qui, d'après les projections effectuées par les services techniques de l'AGIRC et de l'ARRCO, interviendrait dès 2009, soit cinq ans plus tôt que prévu du fait de la crise financière et de ses répercussions sur l'emploi et sur les salaires.

Le Medef semble donc disposé aujourd'hui à signer un accord d'une validité limitée à deux ou trois ans.

Il prend en compte, ce faisant, le contexte politique, marqué

notamment par la détermination réaffirmée du gouvernement et de sa majorité de procéder envers et contre tout aux réformes qu'il avait prévu de mener à leur terme parmi lesquelles d'ici 2011 au plus tard **la refonte totale du système de retraite mis en place à la Libération.**

Son objectif est d'obtenir un accord qui reculerait désormais au-delà de 60 ans l'âge ouvrant droit à retraite à taux plein dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC. Le gouvernement pourrait ainsi se prévaloir dès 2010 « d'un accord entre les partenaires sociaux », en tout cas dans le secteur privé, pour reculer à son tour au-delà de 60 ans l'âge ouvrant droit à retraite à taux plein dans les régimes de base, ceux du secteur public comme du secteur privé.

Cet âge ouvrant droit à la retraite à taux plein est passé de 65 ans à 60 ans dans les régimes de base des salariés du secteur privé en 1983 mais sous condition d'une durée d'assurance « tous régimes de base confondus » d'au moins 37,5 années à cette date.

Cette durée d'assurance est ensuite progressivement passée de 37,5 années à 40 années, en 2003 pour les salariés du secteur privé, en 2008 pour ceux des trois fonctions publiques d'État. En application des décrets pris par le gouvernement en 2008 il en ira

progressivement de même pour les salariés des régimes spéciaux.

Mais l'âge ouvrant droit à la retraite à taux plein dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC des salariés du secteur privé est resté fixé à 65 ans. Un accord tripartite gouvernement, patronat et syndicats est cependant intervenu en 1983 pour créer une structure financière spécialement dédiée à la prise en charge du coût que représente pour ces régimes l'abaissement de 65 ans à 60 ans de l'âge d'ouverture du droit à retraite à taux plein dans les mêmes conditions que celles en vigueur dans les régimes de base.

Cet accord, à durée déterminée, a été reconduit à plusieurs reprises mais en échange de baisses de droits dans les régimes et notamment de baisses du niveau des pensions, celles à la liquidation comme celles déjà liquidées.

Or, le dernier accord reconduisant cette structure financière et signé en 2003 expire le 1^{er} avril prochain. Le Medef entend échanger sa reconduction contre un recul de l'âge ouvrant droit à retraite à taux plein dans les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, à 62 ans dans un premier temps (au-delà ensuite). Or, la non reconduction de l'accord aurait pour conséquences immédiates :

● Primo qu'aucun salarié du

secteur privé ne pourrait plus désormais faire liquider avant l'âge de 65 ans sa retraite à taux plein (c'est-à-dire sans abattement sur le montant de la pension et ce à titre définitif) dans son, ou pour les cadres ses, régime(s) de retraite complémentaire.

- Secundo de priver les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO du supplément de ressources que leur procurent aujourd'hui les cotisations dites AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement) dénomination actuelle de cette structure financière, cotisations¹ dont le montant excède notablement le coût que représente aujourd'hui pour ces régimes la possibilité de prendre sa retraite à taux plein avant l'âge de 65 ans.

Pour le reste, le Medef n'a évidemment renoncé à aucune de ses exigences :

- intégration programmée de l'AGIRC dans l'ARRCO, avec comme première mesure immédiate, la suppression de la GMP, (Garantie Minimale de Points) ;

- baisse du rendement contractuel (d'abord celui de l'AGIRC de manière à le ramener au niveau de celui de l'ARRCO puis des deux rendements simultanément) ;

- alignement par le bas des majorations familiales de pension dans les deux régimes ;

- alignement par le haut de l'âge ouvrant droit à pension de réversion dans les deux régimes ;

- modification des règles de calcul du montant de la pension de réversion de manière, évidemment, à réduire globalement le coût pour les régimes des droits à réversion.

¹ Les taux en vigueur sont de 2 % à l'ARRCO en tranche A (partie du salaire inférieure ou égale au plafond de la Sécurité sociale qui est de 2859 euros/mois pour l'année 2009) et à l'AGIRC de 2,2 % en tranche B (partie des salaires supérieure à ce plafond).

Ce que le gouvernement prépare pour 2010

L'autre raison pour laquelle le Medef veut rouvrir des négociations sur les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO d'ici deux ou trois ans, c'est la volonté désormais clairement affichée par le gouvernement actuel et sa majorité de procéder par voie législative dès 2010 au remplacement de l'ensemble des régimes de base actuels sans exception à savoir les régimes des trois fonctions publiques d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, les régimes spéciaux en particulier, ceux de Mines-Énergies, de la SNCF et de la RATP et les deux régimes de base des salariés du secteur privé – régime général de la Sécurité sociale pour les salariés du Commerce et de l'Industrie et MSA pour ceux de l'agriculture – par un régime unique par points, à cotisations définies, calqué sur le modèle suédois dit des comptes « *notionnels* ».

Seuls subsisteraient alors (mais pour combien de temps ?) les régimes complémentaires AGIRC, ARRCO et IRCANTEC et surtout (à titre définitif eux) les régimes par capitalisation (fonds de pension type RAFP pour le public et systèmes d'épargne retraite type PERCO, PERE ou PERP pour le privé), auxquels la réforme offrirait alors un espace de développement quasiment illimité.

Nos régimes de base publics et privés actuels sont des régimes « à prestations définies » dont l'objectif est de garantir un niveau de remplacement déterminé, donc « défini », d'un revenu d'activité de référence par un revenu de retraite assurant la continuité du niveau de vie lors du passage de l'activité professionnelle à la retraite d'abord, la parité d'évolution de ce niveau de vie avec celui des actifs tout au long de la retraite ensuite.

Dans de tels régimes, pour que les engagements affichés soient respectés et garantis dans le temps le montant des ressources doit obligatoirement au moins correspondre chaque année au montant global, bien défini donc, des prestations de retraite à servir. L'équilibre financier de ces régimes est donc assuré par un ajustement continu au fil du temps des ressources au niveau des prestations à servir.

A l'inverse, les régimes dits « à cotisations définies » n'ont pas d'autre ambition que de redistribuer « équitablement » sous forme de pensions, les sommes collectées sous forme de cotisations. L'équilibre financier de ces régimes est donc assuré par un ajustement continu au fil des ans des montants de pension servis au niveau des ressources procurées par les cotisations.

On le voit, cette refonte totale de notre système de retraite telle qu'elle est envisagée aboutirait inéluctablement à la suppression désormais de toutes les garanties dont nous disposons encore aujourd'hui en matière de droit à retraite. Le temps presse donc pour faire toute la lumière sur les projets du gouvernement et du Medef et pour proposer aux salariés les moyens d'intervenir pour les mettre en échec. La pétition lancée par l'Ugict-CGT (www.ugict.cgt.fr) offre pour cela un point d'appui précieux. Elle reçoit, semble-t-il un très bon accueil des ICTAM : proposée à l'entrée du restaurant d'entreprise de Renault Cléon elle a recueilli en quelques heures 433 signatures !

●

«... c'est la volonté désormais clairement affichée par le gouvernement actuel et sa majorité de procéder par voie législative dès 2010 au remplacement de l'ensemble des régimes de base actuels sans exception... »

Emmanuel Todd. Après la démocratie... la démocratie ?

Dans le cadre des soirées débats, désormais régulières et très suivies de l'Ugict-CGT, Emmanuel Todd est venu débattre autour de son dernier ouvrage : *Après la démocratie*¹ une analyse acerbe du pouvoir qui allie le pamphlet à une analyse sociale et sociétale aiguisée. Emmanuel Todd s'est prêté avec beaucoup d'humour aux questions de nombreux intervenants, interrogeant les multiples facettes de l'auteur. Enrichissant, revigorant et surprenant.

« L'économie n'est pas le véritable moteur des choses, mais une mécanique découlant d'une évolution des mentalités... En dépit de la chute des niveaux de vie, le mal que nous affrontons est plus profond que l'économie... ». L'analyse d'Emmanuel Todd, politologue, démographe, historien, sociologue, transcende les schémas classiques. Pour lui, l'origine de l'évolution de notre société trouverait ses racines, dès le XVIII^{ème} siècle, dans l'effondrement progressif, dans l'espace et le temps, du fait religieux contre lequel se sont construits la plupart des forces d'opposition, partis ou syndicats. Il correspondrait à une marche spontanée vers la démocratie et vers l'égalité des conditions sociales. Puis, avec l'augmentation progressive du niveau de vie, au cours du temps, l'économie se serait comportée « comme si elle voulait absorber les gains de productivité » avec pour phase ultime le libre échange. Cette évolution aurait construit un véritable jeu social et une collaboration de classe

invisible au niveau économique. Le chercheur constate qu'aujourd'hui les entreprises pratiquent, à l'échelle mondiale, une réduction de la masse salariale qui débouche sur une surproduction contreproductive pour la survie même du système. L'économie, analyse-t-il, ne serait pas alors le véritable moteur des changements, mais découlerait avant tout de l'évolution des mentalités. « Et le problème, aujourd'hui, est l'aveuglement de tous les dirigeants » estime-t-il. Dans *Après la démocratie*, Nicolas Sarkozy est d'ailleurs dépeint comme le symptôme de cette dérive : « Comment a-t-il pu devenir le Président de la République ? Fébrile, agressif, narcissique, admirateur des riches et de l'Amérique bushiste, incompetent en économie comme en diplomatie, cet homme nous avait pourtant révélé, ministre de l'intérieur qu'il était incapable d'exercer la fonction de chef de l'État : ses provocations avaient réussi à mettre le feu aux banlieues dans l'ensemble du pays.

« La paupérisation (ndlr : le processus) ne peut uniquement s'expliquer par l'économie, mais par une combinaison de la variable économique et des variables éducatives. Comment expliquer autrement qu'une partie importante du vote ouvrier se soit tournée vers le FN ? ».

Il note aussi, non sans humour, « une dérive droitiste des intellectuels de gauche ainsi que des élus du peuple et l'attitude méprisante pour les classes moyennes d'une micro-catégorie des éduqués supérieurs ». Il en livre dans son ouvrage une analyse plus nuancée : « le drame des démocraties ne réside pas tant dans l'opposition de l'élite et de la masse que dans la lucidité des masses et l'aveuglement des élites... »

Et il étonne encore quand il préconise, comme début de solution à la crise, un protectionnisme européen : « Il faut retrouver un cadre raisonnable de l'économie. Les pays les plus touchés par la crise sont les pays les plus exportateurs ». Pour Emmanuel Todd, le projet de protectionnisme euro-

péen « est plus sain que la fabrication d'un Airbus A 380 ». Il permettrait une augmentation du niveau collectif et à terme une relance des exportations. Notre invité note, non sans raison, que l'idée de protectionnisme européen fait son chemin et que si elle était mise en œuvre tout pourrait s'installer très vite. En effet, le concept commence à séduire nos élites politiques à droite, mais aussi à gauche. Ainsi Nicolas Sarkozy évoque une Europe « qui protège ses intérêts et ses peuples dans la mondialisation ». Au PS, on suggère des normes et de les imposer comme le font les Américains, de protéger certaines filières : l'électronique, l'aéronautique, l'agro industrie, les biotechnologies... et d'imposer au gouvernements et aux grandes compagnies nationales une discipline d'achats européens... Emmanuel Todd donne à réfléchir et ce n'est sans doute pas là le moindre de ses talents. ■

¹ *Après la démocratie* par Emmanuel Todd. Gallimard. 18€.

Michela Marzano. Extension du domaine de la manipulation. De l'entreprise à la vie privée

Michela Marzano a succédé à Emmanuel Todd dans la série des soirées débat de l'Ugict, le 10 février dernier. Cette philosophe, chercheuse au CNRS démonte les mécanismes du détournement de valeurs par le système managérial et constate son influence grandissante sur l'ensemble de la société. Le débat s'appuyait sur son ouvrage : « Extension du domaine de la manipulation de l'entreprise à la vie privée »¹. Un débat passionnant pour une question inquiétante.

L'entreprise détourne les mots, manipule les valeurs et les vide de leur sens. À l'heure où le travail est récupéré par le discours officiel, Michela Marzano pousse la réflexion en analysant la rhétorique managériale qui se répand dans l'ensemble de la société et vise à susciter une adhésion inconditionnelle à un projet sociétal, à une culture dominante. Le procédé consiste à poser une affirmation et

à appuyer sur une proposition contraire de façon à justifier un projet, mais aussi à contrer toute opposition. Cette technique apparaît lorsqu'un ministre se croit obligé d'affirmer que les Français n'ont pas compris telle ou telle réforme en regrettant de plus en plus souvent des maladresses de communication. En effet, comment comprendre tout et son contraire.

Le mot d'ordre est l'épanouissement personnel par le travail. Chartes éthiques, coaching se sont imposés comme de véritables machines à produire du consensus et du politiquement correct au sein des entreprises. Alors pourquoi y a-t-il autant de suicides chez les cadres ? Ne seraient-ils pas les victimes de toutes ces contradictions internes qui conjuguent, sans douter, performance et épanouisse-

ment, engagement et flexibilité, autonomie et conformité ? Comment lutter contre ce discours ? Pour Michela Marzano : « Il s'agit de pointer les contradictions du discours ambiant pour donner au gens des instruments critiques ». ■

¹ *Extension du domaine de la manipulation, de l'entreprise à la vie privée*. Editions Grasset 18€.